

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	16 septembre 2019	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	16 septembre 2019	En exercice : 50 Présents : 42 Votants : 49

Séance du 23 septembre 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt-trois septembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN (arrivé à 19 h 30), Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET (arrivé à 14 h 45), Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Daniel EMERY (a quitté la séance à 20 h 07), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN.

ETAIENT ABSENTS :

M. Patrick LEMAISTRE, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER,
M. Claude PERREAU, pouvoir à M. Patrice CHASSERY,
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Bernard MORAINÉ
Mme Corinne BALLANTIER, pouvoir à M. Thierry LEAU,
Mme Laure FARO, pouvoir à M. Bernard DUGOURGEOT,
M. Jean PARMENTIER, pouvoir à M. Hassan LARIBIA,
Mme Monique MERCIER, pouvoir à M. Gilles-Maxime POIBLANC,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY, (a quitté la séance à 20 h 07)
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD (de 19 h 00 à 19 h 30)
M. Serge BLOUET, pouvoir à Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU (de 19 h 00 à 19 h 45)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Autorisation donnée au président de signer une convention de mise à disposition de personnel de la CCJ à la mairie de Bussy-en-Othe

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 4 OCT. 2019
ID : 089-248900938-20191004-RH_2019_77-DE

Objet : Autorisation donnée au président de signer une convention de mise à disposition de personnel de la CCJ à la mairie de Bussy-en-Othe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs afin de palier à l'absence prolongée de la secrétaire de mairie de Bussy-en-Othe. Cette mise à disposition interviendrait à compter du 1^{er} octobre 2019 pour deux jours par semaine pour y exercer la saisie des salaires et la comptabilité.

Considérant que la collectivité d'accueil sera tenue de rembourser à la Communauté de Communes du Jovinien, la rémunération et charges sociales afférentes à la mise à disposition de l'agent, adjoint administratif, pour la période passée dans sa collectivité,

Considérant que ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Communauté de Communes du Jovinien et la mairie de Bussy-en-Othe.

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires en date du 12 septembre 2019,

Vu l'exposé de la vice-présidente,

**Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte** la proposition du président,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer avec Madame le Maire de Bussy-en-Othe, la convention de mise à disposition, annexée.



Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 04/10/2019

Reçu en préfecture le 04/10/2019

Affiché le 04 OCT. 2019 SLO

ID : 089-248900938-20191004-RH_2019_77-DE